

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 12

Artikel: De la colonne d'attaque [suite et fin]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-330565>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DE LA COLONNE D'ATTAQUE.

(Suite et fin.)

Eh bien, Messieurs, dans ce moment suprême, où l'on a besoin, pour réussir, de toutes les forces physiques et morales du soldat, que fait et demande notre règlement? Il demande que les compagnies soient rompues en deux, pour être soudées, par moitiés, à d'autres moitiés qui ne se connaissent que de vue, et être ainsi conduites par des officiers peu connus ou même peu appréciés d'une partie de leur troupe!

Dans ce moment décisif, notre règlement déchire les unités et prive le capitaine qui jouit de la confiance de sa compagnie de la moitié de ses hommes, pour les remplacer par un nombre égal de soldats qui n'ont pas en lui, comme lui en eux, cette confiance qui, chez les milices surtout, est absolument nécessaire pour le succès.

Je ne m'arrêterai pas à ces bévues que nous voyons encore assez souvent sur le champ de manœuvre, à Plainpalais comme à Thoune, à Frauenfeld comme à Saint-Gall, partout enfin où s'exercent des bataillons suisses; je ne m'arrêterai pas davantage à la longueur des alignements, à ces chefs de peloton qui se trompent sur les numéros à joindre, etc. Si, dans des exercices paisibles, des erreurs de ce genre arrivent, quelles funestes conséquences ne produiront-elles pas dans un moment où le sifflement des balles rend moins sûre l'exécution de manœuvres compliquées.

De plus, la formation actuelle prive le chef de bataillon de la possibilité de choisir le capitaine et la compagnie auxquels il voudrait confier l'honneur d'être les premiers. De par notre règlement, ce sera invariablement le chef de la troisième division, qu'il soit apte ou non; lui et sa compagnie sont prédestinés à être toujours les premiers à recevoir le feu ou la baïonnette de l'adversaire.

2° Le bataillon se trouvant en ligne et menacé d'une attaque de cavalerie, la colonne d'attaque, vous dira-t-on, sera employée comme le moyen le plus prompt pour se mettre en colonne et former le carré.

Cet argument est sans valeur. Un bataillon déployé en ligne, menacé d'une attaque ou surpris par la cavalerie, a, en général, le temps de se plier en colonne serrée sur quelque compagnie que ce soit, ou bien, si ce temps manque, il formera des hérissons par compagnie, ou tâchera de résister en ligne. Si le commandant est sûr de sa troupe, le dernier mode vaudra le mieux. L'histoire militaire suisse des temps modernes ne nous fournit pas d'exemple à cet égard, mais permettez-moi de rappeler ici les Quatre-Bras, où un régiment écossais (égal en effectif à l'un de nos bataillons) déployé en ligne, fu-

attaqué de front et à dos par la cavalerie française. Les Ecossais étaient sur deux rangs; leur colonel fit faire demi-tour au second rang et la cavalerie fut repoussée.

Un bataillon allemand, posté à la droite des Ecossais et menacé par la même attaque de cavalerie, voulut former la colonne d'attaque et le carré, et fut complètement sabré.

3^o La colonne d'attaque, dit-on encore, offre une grande facilité pour profiter de la conformation du terrain, pour mettre les réserves à l'abri du feu et pouvoir, au besoin, en quittant ces abris, tomber sur l'ennemi en demi-bataillons, etc.

Tout cela, Messieurs, peut être vrai, sans que cela veuille dire qu'une formation du bataillon en colonne sur le centre, en conservant le feu de la division du front, ne soit un mouvement de la plus grande utilité dans tel cas donné. Cette formation se retrouve dans presque toutes les armées régulières, mais chose curieuse et propre à nous faire réfléchir, aucune d'elles ne songe à rompre l'unité des compagnies; même les Français, si lestes, si intelligents, si aptes aux évolutions rapides, ne connaissent d'autre formation en colonne que celle par compagnies entières. — Ils se forment, ou sur une compagnie quelconque en se ployant derrière elle en tiroir de droite et de gauche, ou bien sur les deux compagnies du centre du bataillon, lequel présente alors un front de deux compagnies et six rangs de profondeur.

Ces différentes considérations, présentées d'une manière bien imparfaite, ont engagé la majorité de votre commission à chercher la solution de la question dans le sens indiqué au commencement de ce rapport, c'est-à-dire: « Tout en conservant l'unité des compagnies, former la colonne d'attaque sur le centre en assurant la possibilité du feu de la compagnie sur laquelle on se forme ».

Nous croyons avoir trouvé cette solution dans la manœuvre suivante :

Au lieu de commander, « Colonne d'attaque sur tel ou tel peloton », l'on formerait la colonne sur la division du centre qui serait toujours la troisième et l'on commanderait : « *Colonne d'attaque sur la troisième division. Troisième division, fixe. Vous êtes la première division.* »

La deuxième division déboite en arrière, marche trois pas en avant, fait « par files à droite, » se place derrière la troisième division et garde son n^o 2.

La première division, par une marche de flanc oblique se place derrière la seconde et prend le n^o 3.

Voilà donc l'aile droite du bataillon bien casée en colonne serrée, et parfaitement disponible pour agir en demi-bataillon.

A l'aile gauche, la quatrième division déboite aussi en arrière; seulement au lieu de faire trois pas en avant et par files à gauche, elle fera treize pas afin de gagner assez de distance pour laisser place à la première et à la seconde compagnie.

Elle garde son n° d'ordre.

La cinquième compagnie, par une marche oblique, se met derrière la quatrième et garde son numéro.

Si la sixième compagnie se trouve avec le bataillon, elle se place de la même manière derrière la cinquième et garde aussi son numéro.

Cette formation offre tous les avantages de la formation actuelle et évite les écueils dont nous nous plaignons.

D'abord la colonne se forme tout aussi rapidement. Si l'on m'objecte que des pelotons manœuvrent plus lestement que des compagnies je le concède, mais cette différence est compensée par le fait que les compagnies restent compactes, il n'y aura plus qu'un seul alignement à faire et qu'au lieu de déplacer tous les chefs de peloton de l'aile droite, l'on ne déplacera dorénavant que les chefs des deux compagnies de l'aile droite: de plus, le nombre de pas à faire par la troupe entière est moins considérable que d'après le système actuel.

Cette formation en colonne d'attaque laisse le bataillon dans un ordre parfait qui permet au commandant, sans faire une manœuvre, de le séparer au moment voulu en demi-bataillons.

S'il faut se mettre en carré, cette formation ne demande pas une nouvelle instruction; que ce soit le carré régulier ou le carré en masse, il pourra être établi conformément aux indications du règlement sur la colonne serrée. Cette formation permet, en outre, tout en conservant la ligne de feu de la compagnie du front, de détacher une, deux, même trois compagnies, soit en tirailleurs, soit en mission spéciale, sans déranger le moins du monde les troupes que l'on tient à conserver en colonne. Le chef de bataillon pourra composer tous ces détachements à son gré en sauvegardant l'unité tactique des compagnies et déployer indistinctement son bataillon dans la direction qu'il jugera nécessaire.

Enfin, cette manœuvre exigera beaucoup moins de temps pour être instruite, ce qui procurera une économie précieuse sur le peu de jours accordés par la loi pour l'instruction de nos milices.

Les considérations que j'ai l'honneur de vous soumettre ont engagé la majorité de votre commission à vous proposer de charger le comité de la section genevoise de la société militaire fédérale de répondre au comité central :

1° Que la section de Genève estime la formation de la colonne d'attaque d'après notre règlement actuel une manœuvre surannée et dangereuse.

2° Cette formation devrait être remplacée par une formation par compagnies sur la troisième compagnie, celle-ci restant en tête.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par la majorité de l'assemblée.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

— Le Conseil fédéral a désigné les officiers d'état-major fédéral qui ont à prendre part au rassemblement de troupes de cette année, et a autorisé le Département militaire à apporter de son chef les changements qui deviendraient nécessaires dans l'effectif des officiers. Nous donnerons dans notre prochain numéro la liste complète des états-majors appelés à ce rassemblement.

— Le Conseil fédéral a réglé pour cette année le service des aspirants à l'état-major du génie comme suit :

Les aspirants de 1^{re} classe à l'état-major du génie qui se trouvent à l'école de recrues de pontonniers à Brugg, devront, pour pouvoir être promus aspirants de 2^{me} classe, passer à l'école de recrues de sapeurs de cette année à Thoune.

Sur sa demande, un aspirant peut être dispensé de l'école de sapeurs de cette année, mais il doit y passer l'année prochaine, et ne pourra dans ce cas être admis que dans deux ans comme aspirant de 2^{me} classe à l'école centrale.

— M. le major fédéral *Leemann*, de Meilen (Zurich), ayant demandé sa démission de la place de directeur du laboratoire fédéral à Thoune, le Conseil fédéral l'a accordée en termes honorables et avec remerciements pour les services rendus.

M. Jacques *Stahel*, de Turbenthal (Zurich), lieutenant à l'état-major fédéral d'artillerie, a été nommé à cette place pour la période courante.

— La place d'adjoint au laboratoire fédéral de Thoune, avec un traitement annuel de fr. 2000, est mise au concours. Les postulants qui croient posséder les connaissances nécessaires pour cette fonction doivent envoyer, d'ici au 1^{er} juillet prochain, leurs offres de service au Département militaire fédéral.

— Le Conseil fédéral a approuvé l'organisation militaire pour le canton de *Soleure*, promulguée le 5 mars par le Conseil cantonal. Elle renferme 116 articles et deux articles de dispositions transitoires, et remplace l'organisation des 29 mai et 27 août 1852.

— Le bureau topographique a été transporté à Berne ; il y a dans les archives un exemplaire de la carte Dufour, collée sur toile ; cette carte a été placée dans la salle des conférences, au palais fédéral. Elle offre une image fidèle et remarquable de la surface de la Suisse ; elle a déjà fait, à Genève, l'admiration des visiteurs. M. le lieutenant-colonel *Siegfried* a été nommé provisoirement directeur de ce bureau.

— L'administration militaire fédérale a besoin pour cet été de 600 tentes-abri,